

# L'INFO-MÉNO

Édition du 9 février 2024

Bonjour à tous. Voici un bref résumé des actualités de la Zec.

## **Pêche blanche**

La période allouée pour la pêche blanche 2024 est du samedi 2 mars 2024 au dimanche 10 mars inclusivement. Les lacs permis pour cette activité sont : Limite, petit lac Rond, Devenys et Sunset.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est de la plus haute importance de s'enregistrer via Manisoft ou en utilisant les blocs-notes dans les boîtes près de l'entrée #4 ou du poste d'accueil. À votre sortie, veuillez remplir votre fiche d'enregistrement (électronique ou papier) même si vous n'avez rien capturé. Si le service offert n'est pas utilisé, le Ministère va simplement retirer cette activité de notre offre.

Nous vous souhaitons des heures de plaisir et, pourquoi pas, quelques prises!

## **Chasse à l'orignal**

La demande de modification des périodes de chasse à l'orignal, telle qu'approuvée par la majorité des membres à l'AGA 2023, a été acceptée par le ministère. Donc, pour les saisons 2024 et 2025, le temps alloué à la pratique de la chasse à l'orignal, arc et arme à feu a été diminué à 9 jours. Voir la section Zec Ménokéosawin (zone 26) en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/periodes-limites/orignal-zecs>

Cette mesure devra faire l'objet d'une consultation pour la saison 2026. Cependant, comme le plan de gestion de l'orignal n'est pas encore connu, nous ne pouvons présumer de rien quant aux moyens qui seront mis à la disposition des zecs. Soyez certains que nous nous sommes positionnés afin d'être un acteur actif dans ce projet. Évidemment, préparez-vous à être consulté tel qu'à l'habitude.

Au moment d'écrire ces lignes, un projet de suivi des populations d'originaux via un système de caméras est analysé par l'association régionale (ARGZM). Nous avons manifesté notre intérêt. Dossier à suivre.

# L'INFO-MÉNO

Édition du 9 février 2024

## **Opérations forestières**

Le projet pilote se poursuit. Présentement, le projet va bien. Le chantier Surprise a été harmonisé et la récolte devrait débuter cette année. Il reste encore un point important, celui des opérations durant la première semaine de chasse à l'original (armes à feu). Les onze zecs de la Mauricie demeurent solidaires dans la recherche d'une solution pour convenir aux trois parties.

Nous vous informerons tout au long de la saison. Et bien sûr les personnes directement concernées seront, au besoin, sollicitées.

Pour plus d'information, envoyez-nous vos questions et/ou commentaires : [info.menokeosawin@gmail.com](mailto:info.menokeosawin@gmail.com)

## **Exploration minière**

Hiver 2023-24, les projets de forage (exploration) ont continué sur notre territoire. Dernièrement RIOTINTO a eu de nouvelles autorisations pour effectuer du forage sur notre territoire. Nous vous invitons à consulter notre site internet afin d'avoir l'information transmise par RIOTINTO en cliquant sur l'encadré « InfoMéno No. 10 » par le lien suivant :

<https://zecmenokeosawin.reseauzec.com/nouvelles/>

Nous gardons contact avec les responsables de RIOTINTO.

Si vous avez des questions et/ou des commentaires : [info.menokeosawin@gmail.com](mailto:info.menokeosawin@gmail.com)

## **Biodiversité sur notre territoire**

Les animaux à fourrures font partie intégrante de la faune terrestre de notre territoire. Effectivement plusieurs d'entre eux se qualifient dans la catégorie des prédateurs associés aux gibiers que nous convoitons. Cependant notre territoire est divisé en terrains de piégeage (TP) qui sont attribués à des trappeurs professionnels. Les détenteurs des droits de piégeage exclusif sont nos alliés. Ils viennent faire un contrepois au prélèvement des proies que nous effectuons (originaux, lièvres, gélinottes, poissons...). Ils sont encadrés par des règles strictes, promulguées afin d'assurer la pérennité des espèces. Donc, vison, loutre, pékan, marte, belette, lynx, renard, loup, castor, rat musqué, raton laveur, coyote, ours, écureuil sont des habitants de notre territoire. La gestion des animaux à fourrure est un élément important dans le maintien de la biodiversité de notre territoire.

# L'INFO-MÉNO

Édition du 9 février 2024

Chaque année des trappeurs rapporte avoir récolté des gibiers à fourrure criblés de plombs. Non seulement la bête a souffert, mais sa mise en marché en est compromise. De plus nous pouvons présumer que plusieurs tirs ont été mortels. Sans oublier que probablement d'autres espèces qui ne sont pas dans la catégorie animale à fourrure sont la cible de ces derniers. Des oiseaux de proie par exemple. Finalement, c'est nous qui avons envahi leur territoire et non l'inverse!

Donc pour les cas de déprédation (dommages que les espèces sauvages infligent aux infrastructures humaines) vous pouvez en aviser les gardiens au poste d'accueil qui tenteront de trouver une solution. Soyons des chasseurs et pêcheurs éthiques.

## **Miradors de chasse**

Comme mentionné sur notre site web et sur Facebook le 21 décembre dernier, le Ministère nous a fait parvenir une lettre concernant le brûlage cet hiver des « caches dites illégales ». Pour le moment, aucun membre ne nous a rapporté en avoir subi les conséquences. Nous tenons cependant à vous aviser que c'est commencé à la Zec Bessonne située au sud-est de La Tuque.

## **Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se tiendra le dimanche 21 avril prochain. Lieu : Salle Communautaire Lupien 1071 Chemin de la Vigilance, Shawinigan, QC, G0X 1L0. Même salle que l'année passée. L'invitation officielle incluant l'heure vous parviendra à la mi-mars. Soyez attentif à vos courriels. Au plaisir de vous y rencontrer.

**Bonne saison 2024!**